



## Décision du Maire

prise en vertu d'une délégation donnée  
par le Conseil Municipal  
(article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n° 2026-06**  
**7.3.1 – Emprunt**

### Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un tracteur

Le Maire de la commune de Chouzé-sur-Loire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2026 déléguant au maire, en application de l'article L.2122-22 3° du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, dans la limite de 150 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

**CONSIDERANT** la nécessité de contracter un emprunt pour financer l'acquisition d'un tracteur destiné aux services techniques municipaux,

**CONSIDERANT** l'offre de financement présentée par un établissement bancaire, proposé dans le cadre de l'acquisition du matériel auprès de l'entreprise MIGAUD,

### DECIDE

**Article 1** : de contracter un emprunt auprès du crédit agricole, par l'intermédiaire de l'entreprise MIGAUD dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ↳ Montant de l'emprunt : 85 500 €
- ↳ Durée : 5 ans
- ↳ Taux d'intérêt fixe : 1.72 %
- ↳ Echéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle
- ↳ Mode d'amortissement : constante

**Article 2** : Les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt sont inscrits au budget communal.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Un exemplaire sera adressé à Madame la Sous-Préfète de Chinon, au Comptable Public.

Fait à Chouzé-sur-Loire, le 6 mai 2026

Le Maire,  
Gilles THIBAUT



Transmis en Préfecture le	06/05/2026
Reçu en Préfecture le	06/05/2026
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20260506-D2026-06-AU</b>	
Publication électronique	06/05/2026